

ANNEXE 1



PEFC™

10-1-1

Promouvoir
la gestion durable
de la forêt

ANNEXE 1

DÉFINITIONS ET ACRONYMES



A

Accréditation

« Évaluation de l'organisme certificateur par un organisme créé à cet effet et pourvu de l'autorité nécessaire pour vérifier sa compétence et son impartialité (selon les critères de la série des normes EN 45000 » (d'après AFNOR).

Action corrective

« Action entreprise pour éliminer les causes d'une non-conformité, d'un défaut ou de tout autre événement indésirable existant, pour empêcher leur renouvellement » (ISO 8402).

Action préventive

« Action entreprise pour éliminer les causes d'une non-conformité, d'un défaut ou de tout autre événement indésirable potentiel pour empêcher qu'ils ne se produisent » (ISO 8402).

ADF : Assemblée des départements de France (organisme membre de PEFC France)

Instance de représentation et de liaison de tous les départements concernant toutes les questions intéressant l'administration départementale. Elle notamment pour mission de représenter les départements auprès des pouvoirs publics nationaux et européens et de faire connaître au gouvernement la position officielle des présidents des conseils généraux sur tous les projets législatifs et réglementaires concernant les départements, et veiller à sa prise en compte, et de servir l'efficacité de l'action publique à l'échelon départemental.

AFCF : Association Française de Certification Forestière dénommée PEFC France

Association qui a pour objet de promouvoir et de mettre en œuvre le dispositif de certification PEFC et les principes qui le régissent. Elle est le membre français du Conseil PEFC (PEFCC, association internationale PEFC regroupant les PEFC nationaux). Elle apparaît sous le nom de PEFC France dans le schéma français de certification forestière (2012-2017).

Amélioration continue

« Processus mis en œuvre pour obtenir des améliorations de la performance globale de la démarche entreprise, ou du système de management mis en place, en cohérence avec la politique de qualité de la gestion forestière durable de l'organisme » (d'après ISO 14001)

Amendement

Opération ou substance utilisée pour fertiliser les terres.

APCA : Assemblée permanente des chambres d'agriculture (organisme membre de PEFC France)

Organisme public national composé des chambres d'agriculture départementales et régionales. Les chambres d'agriculture sont des établissements publics dirigés par des élus représentant l'ensemble des acteurs du monde agricole et rural. Elles interviennent dans les commissions compétentes sur l'organisation économique, la planification, l'enseignement et la recherche, l'aménagement foncier, le tourisme, l'habitat rural, l'urbanisme, les affaires sanitaires et sociales. Plus de 5 000 ingénieurs et techniciens, sous la responsabilité des élus des chambres, développent le service aux agriculteurs.

Aspect environnemental

« Élément des activités, produits ou services d'un organisme susceptible d'interactions avec l'environnement » (ISO 14001).

Audit

« Processus de vérification systématique, indépendant et documenté, permettant d'obtenir et d'évaluer, de manière objective, des preuves afin de déterminer si le système audité est en conformité avec les exigences qui s'appliquent à l'organisme audité » (à partir d'ISO 19011).

Audit externe

Processus de vérification systématique et documenté réalisé par un organisme certificateur indépendant agréé par PEFC France et accrédité par le COFRAC, permettant de :

- vérifier et certifier le respect des exigences du schéma français de certification forestière par l'EAC ;
- vérifier la bonne utilisation de la marque PEFC par les EAC ;
- corriger les éventuels écarts par la mise en place des actions correctives et préventives.

L'audit interne peut donner lieu à plusieurs types de constats : écart, point fort, point faible et piste d'amélioration. À l'issue de l'audit externe l'organisme certificateur décide de délivrer, maintenir, renouveler ou retirer le certificat de gestion forestière durable de l'EAC.

Audit interne PEFC

Processus de vérification systématique et documenté réalisé au sein de l'EAC et permettant de :

- évaluer le respect des exigences du présent schéma français de certification forestière par l'EAC (en particulier en ce qui concerne l'application des standards et l'efficacité des contrôles des propriétaires forestiers) ;
- corriger les éventuels écarts par la mise en place des actions correctives et préventives ;
- adapter les pratiques des EAC par le biais d'un comité annuel d'échange d'expériences (CAEE).

L'audit interne peut donner lieu à plusieurs types de constats : écart, point fort, point faible et piste d'amélioration. En fonction des constats réalisés, l'EAC peut être amenée à mettre en place des actions préventives ou correctives.

B

Boues

Sédiments résiduels des installations de traitement ou de prétraitement biologique, physique ou physico-chimique des eaux usées. Sont assimilées à des boues :

- les matières de curage des ouvrages de collecte des eaux usées ayant subi un traitement destiné à en éliminer les sables et les graisses ;
- les matières de vidange des assainissements non collectifs.

C

Cahier des charges

Document contractuel qui détermine les conditions d'exécution d'un ouvrage ou d'une tâche et les obligations qui s'imposent aux parties » (Code des marchés publics).

Cahier des charges pour l'exploitant forestier (annexe 7)

Ensemble des engagements et prescriptions à respecter par l'exploitant forestier adhérent au système PEFC pour la mise en œuvre, dans le cadre des travaux d'exploitation qu'il effectue en forêt, des règles de gestion forestière durable conformes aux critères PEFC.

Cahier des charges pour le propriétaire forestier (annexe 6)

Ensemble des engagements et prescriptions à respecter par le propriétaire forestier adhérent au système PEFC pour la mise en œuvre, dans sa forêt, des règles de gestion forestière durable conformes aux critères PEFC.

Catalogue de stations forestières

Document présentant l'inventaire de tous les types de station présents dans une région naturelle et leur description précise, ainsi que des critères simples pour les reconnaître sur le terrain.

Il comprend en principe cinq parties :

- une présentation générale de la région étudiée ;
- un exposé de la méthode utilisée pour le construire et des éléments diagnostiques qui en sont l'expression (assez souvent des groupes écologiques d'espèces) ;
- la description des différents types de station forestière, dans un ordre logique ;
- une clé de détermination des types de station ;
- des résultats synthétiques sur la région et des annexes diverses, en particulier sur la dynamique de la végétation, les habitats présents, voire des conseils pour la mise en valeur forestière.

CBPS : Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles

Document élaboré par le CRPF en conformité avec le Schéma Régional de Gestion Sylvicole, et approuvé par le préfet de région et destiné aux propriétaires forestiers de plus de 4 hectares et de moins de 25 hectares d'un seul tenant. Le CBPS présente et fixe les recommandations générales et les bonnes pratiques sylvicoles qui permettent la gestion durable des peuplements forestiers.

Il identifie également par zone naturelle les contraintes cynégétiques, et précise les itinéraires et les pratiques sylvicoles les plus adaptés aux peuplements locaux dans leur contexte environnemental et social. Les parcelles pour lesquelles l'adhésion au Code des bonnes pratiques sylvicoles a été sollicitée bénéficient de la présomption de garantie de gestion durable. L'adhésion est souscrite pour 10 ans pour une liste de parcelles clairement identifiées.

Certification

Terme qui inclut les processus ou les services, la certification est un moyen de fournir l'assurance de sa conformité à des normes et autres documents normatifs (guide ISO CEI 2 1986).

Activité par laquelle un organisme distinct du fabricant, de l'importateur, du vendeur ou du prestataire, atteste qu'un produit ou un service est conforme à des caractéristiques décrites dans un référentiel et faisant l'objet de contrôles (Code de la consommation, art. L.115-27).

CETEF : Centres d'Études Techniques et Économiques Forestières

Il existe un CETEF par département. Son but, est de rassembler un petit groupe de propriétaires forestiers (15 à 30) qui souhaitent parfaire leur formation et qui veulent étudier ensemble des sujets d'actualité pour la profession, qu'ils soient techniques (sylviculture), économiques (réduction des coûts de production) ou réglementaires (adaptation du plan simple de gestion aux nouvelles réglementations).

Chablis

Arbre de la forêt renversé sous l'action de différents agents naturels (vent, orage, neige) ou pour des raisons qui lui sont propres (vieillesse, pourriture, mauvais enracinement), sans l'intervention de l'homme.

Cloisonnement

Réseau de voies d'accès régulièrement espacées, ouvert pour faciliter la circulation et les activités forestières au sein d'un peuplement forestier.

- Cloisonnement d'exploitation : couloirs de circulation des tracteurs de débardage dans une parcelle et répartis de façon homogène afin de protéger les peuplements et le sol des dégâts d'exploitation.
- Cloisonnement sylvicole : réseau de layons plus ou moins dense, ouvert mécaniquement dans les jeunes régénérations pour optimiser la réalisation des dégagements, nettoisements et opérations de façonnage.

CNPF : Centre National de la Propriété Forestière (organisme membre de PEFC France)

Organisme qui regroupe et fédère sur le plan national l'ensemble des CRPF (les centres régionaux de propriété forestière) qui accompagnent, ou assistent le propriétaire forestier dans ses actes de gestion.

Comité 21 (organisme membre de PEFC France)

Le Comité 21 est né en 1995 pour faire vivre en France l'Agenda 21 – programme d'actions pour le XXI^e siècle, ratifié au Sommet de la Terre de Rio, actions ayant pour objet de préserver la planète et construire un développement plus responsable, plus équitable, plus humain, et durable etc. Le Comité 21 est composé de décideurs publics, privés, associatifs, au sein des différentes composantes de la société française. Ses missions : favoriser l'appropriation du développement durable par tous, accompagner ses adhérents dans la mise en œuvre et les inciter à renforcer leurs engagements.

Commerce du Bois (Le) (organisme membre de PEFC France)

Association regroupant agents, importateurs et négociants, qui a pour objet de représenter les forces de vente des entreprises françaises du commerce national et international du bois auprès des pouvoirs publics, du marché, et de la société civile française et étrangère. Elle est présente dans toutes les instances de la filière bois sur le plan national et international.

Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage

Structure consultative présidée par le préfet ou son représentant et qui regroupe des chasseurs, des représentants agricoles et forestiers, des associations de protection de la nature et de l'environnement, l'ONCFS, les lieutenants de louveterie. Elle est consultée sur les principaux dossiers relatifs à l'exercice de la chasse dans le département, et notamment la fixation des dates d'ouverture et de clôture de la chasse, la liste des animaux classés nuisibles et le montant des indemnités pour dégâts de gibier.

Contrôle

Vérification systématique, indépendante et documentée, réalisée selon des modalités définies, de l'application des prescriptions auxquelles l'organisme ou la personne contrôlée a souscrit.

Contrôle interne des propriétaires adhérents à PEFC

Processus de vérification sur site et documentée, par un personnel habilité, permettant de déterminer si les pratiques des propriétaires forestiers sont conformes aux engagements qu'ils ont souscrits en adhérant à la démarche PEFC et en signant le cahier des charges national PEFC pour le propriétaire forestier.

Contrôle interne des exploitants scieurs adhérents à PEFC

Processus de vérification sur site et documentée, par un personnel habilité, permettant de déterminer si les pratiques des exploitants scieurs sont conformes aux engagements qu'ils ont souscrits en adhérant à la démarche PEFC.

Contrôleur interne

Personne habilitée par PEFC France ayant reçu une formation ou étant auditeur interne ISO d'organismes membre de PEFC, tels que ONF, coopératives du groupe GCF, et ayant acquis une compétence appropriée pour la pratique du contrôle interne.

Contrôlé

Propriétaire forestier et exploitant forestier adhérents au système PEFC en France.

Coupe rase

Appelée aussi coupe à blanc ou coupe à blanc-étoc. Coupe de la totalité des arbres d'un peuplement ou d'une parcelle.

Coupe de régénération

Coupe consistant à enlever un certain nombre d'arbres pour provoquer l'apparition d'une régénération naturelle du peuplement.

Critère d'Helsinki

Principe caractéristique retenu lors de la conférence d'Helsinki (1993) pour apprécier de la gestion durable d'une forêt.

CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière

Établissement public décentralisé à caractère administratif dont la compétence s'exerce sur le territoire régional, et administré par des propriétaires forestiers élus. Il remplit une mission de développement et d'orientation de la gestion et de la production de la forêt privée française dans le cadre de la politique forestière nationale.

CTN

Commission Technique Nationale d'expertise et d'assistance.

Instance technique d'assistance et d'analyse sur la mise en œuvre du schéma PEFC en France, et de réflexion technique sur les évolutions futures.

Cynégétique

Relatif à la chasse.

D

DDAF

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

Débardage

Technique de sylviculture qui consiste à transporter des arbres abattus de leur lieu de coupe vers une route ou un lieu de dépôt provisoire.

Dégagement

Opération culturale ayant pour but de supprimer ou de diminuer la concurrence de la végétation ligneuse susceptible de gêner le développement de semis et/ou de jeunes plants d'essences objectifs.

Dégagement en plein

Opération culturale ayant pour but de supprimer totalement les brins d'espèces autres que ceux de l'essence objectif.

Dégagement sélectif

Opération culturale, généralement manuelle, ayant pour but de diminuer la concurrence de la végétation ligneuse susceptible de gêner le développement de semis et/ou de jeunes plants d'essences objectifs. Cette opération de sélection repose sur le fait que :

- seuls les brins concurrençant directement les pousses terminales des jeunes semis ou plants sont rabattus,
- tous les plants ou semis ne sont pas systématiquement dégagés.

Desserte forestière

Ensemble des voies privées et publiques permettant d'emporter le bois hors de la forêt à l'aide de camions appelés grumiers. L'ouverture d'une desserte est soumise à arrêté préfectoral et à une étude préalable d'impact. Elle doit être pertinente pour optimiser la récolte. Il faut l'accord de tous les propriétaires forestiers concernés pour ouvrir une desserte. La création d'une desserte peut faire l'objet d'un financement public.

DFCI

Association de Défense Contre l'Incendie.

Documenté

Ayant fait l'objet d'un document (écrit ou informatique) auquel on peut se reporter. Exemple : procédure documentée.

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Les DREAL remplacent les Directions Régionales de l'Environnement (DIREN), les Directions Régionales de l'Équipement (DRE) et les Directions Régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE), dont elles reprennent les missions hormis le développement industriel et la métrologie. Cette nouvelle structure régionale pilote les politiques de développement durable résultant notamment des engagements du Grenelle Environnement ainsi que celles du logement et de la ville. Sous l'autorité du préfet de région, la DREAL assume des missions majoritairement dédiées à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement. Elle est chargée de :

- élaborer et mettre en œuvre les politiques de l'État en matière d'environnement, de développement et d'aménagement durables ;
- élaborer et mettre en œuvre les politiques de l'État en matière de logement, notamment l'offre de logement, la lutte contre l'habitat indigne et la rénovation urbaine ;
- veiller à l'intégration des principes et objectifs de développement durable dans la mise en œuvre des actions conduites par l'État ;
- évaluer ou faire évaluer l'impact environnemental de ces actions ;
- assister les autorités administratives dans leur rôle d'autorité environnementale sur les plans, programmes et projets ;
- contribuer à la définition de la stratégie du ministère et des établissements publics en région et piloter sa mise en œuvre ;
- promouvoir la participation des citoyens dans l'élaboration des projets du ministère ayant une incidence sur l'environnement ou l'aménagement du territoire ;
- contribuer à l'information, à la formation et à l'éducation des citoyens aux enjeux du développement durable ;
- contribuer à sensibiliser les citoyens aux risques.

DSF : Département Santé Forêt

Service technique du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire, ayant pour mission de surveiller les forêts de la métropole. Il est sollicité par les gestionnaires forestiers pour tous problèmes relatifs à la santé des arbres et leur apporte diagnostic et conseil. Toutes les informations collectées au travers des différents réseaux de surveillance sont rassemblées dans une base de données. Leur analyse contribue à développer la capacité d'expertise du Département de la santé des forêts et fournit des éléments pour l'information des partenaires forestiers, et du citoyen en général.

Ses missions :

- surveillance permanente de la forêt française métropolitaine pour tous les problèmes :
 - zoologiques (insectes, rongeurs, etc., dégâts de gibier exceptés) ;
 - pathologiques (champignons, bactéries, virus, phytoplasmes, etc.) ;
 - d'origine abiotique (accidents climatiques, effet de serre, pollution, etc. feu excepté) ;
 - complexes (dépérissements dus à des causes multiples) : diagnostic, analyse de risque et conseil à l'intervention phytosanitaire, à la disposition des gestionnaires des forêts privées et publiques ;
- suivi à long terme des écosystèmes forestiers et analyse des risques liés aux facteurs naturels, aux divers modes de gestion et aux perturbations dues aux activités humaines.

E

EAC : Entité d'Accès à la Certification

Groupement de propriétaires forestiers doté de la personnalité morale, agréé par PEFC France et titulaire d'un certificat PEFC de gestion forestière durable, dont le périmètre géographique et le champ des activités sont strictement définis. Il y a deux types d'EAC :

- l'Entité d'Accès à la Certification Régionale (EACR) ;
- l'Entité d'Accès à la Certification de Groupe (EACG).

EACG/Entité d'Accès à la Certification de Groupe

Organisme constitué d'un ensemble de propriétaires identifiés individuellement (personnes physiques ou personnes morales), avec lequel les propriétaires adhérents au système PEFC ont une relation contractuelle durable définie concernant la mise en œuvre de l'ensemble de la gestion de leur propriété forestière.

Par ailleurs, des propriétaires peuvent être membres d'un organisme adhérent au groupe. Le groupe a la possibilité de mettre en place un portage de certification pour les adhérents qui en font la demande.

EACR/Entité d'Accès à la Certification Régionale

Association créée au niveau d'une région forestière dont la compétence territoriale et les missions sont définies, dotée de la personnalité morale, constituée en collèges avec les mêmes règles de vote et de majorité que PEFC France et fonctionnant selon les règles de PEFC France. L'EACR demande et est bénéficiaire de la certification de gestion forestière durable.

Écart

Terme générique qualifiant le constat d'un non-respect des exigences du référentiel PEFC France ou du système qualité de l'EAC, et qui appelle une action corrective et/ou préventive. Les écarts peuvent être hiérarchisés en deux catégories : la non-conformité et la remarque.

Éclaircie

Opération sylvicole consistant à réduire la densité d'un peuplement forestier en vue d'améliorer la croissance et la forme des arbres.

Enregistrement

Consignation (et résultat de cette consignation sur support papier, informatique, etc.) des actions et résultats se rapportant au système de management de la gestion forestière durable qui apporte la preuve de la conformité aux exigences figurant dans le référentiel (d'après AFNOR).

Tenue et mise à jour de tout ce qui permet d'apporter la preuve que l'organisme satisfait aux exigences du référentiel, et qu'il a la maîtrise de son système qualité.

Environnement

milieu dans lequel un organisme fonctionne incluant l'air, l'eau, la terre, les ressources naturelles, la flore, la faune, les êtres humains et leurs interrelations (ISO 14001).

Épandage de boues

apport sur un terrain, selon une répartition régulière et une dose prédéfinie, de boues issues de l'épuration des eaux usées en vue d'une dégradation par les micro-organismes du sol et d'une valorisation des éléments fertilisants.

Essence d'accompagnement

végétation ligneuse introduite ou laissée autour d'une tige avec l'objectif de gagner celle-ci. N'ayant pas de but propre de production, elle sera rabattue pour ne pas gêner le plant par la suite.

Essence objectif

essence principale d'un peuplement forestier, bien adaptée aux conditions de sol et de climat et permettant de remplir les objectifs de production fixés. Les interventions sylvicoles seront réalisées en priorité à son profit.

Entrepreneur de travaux forestiers

prestataire de services qui exécute des travaux spécifiques (exploitation du bois, reboisement, équipement forestier) à la demande de donneurs d'ordres.

Exploitant forestier

L'exploitant forestier achète du bois sur pied qu'il préfère en forêt ou des fonds de coupes aux propriétaires forestiers en vue de les façonner et de les commercialiser.

Exploitant forestier adhérent

personne physique ou morale, ayant signé le cahier des charges PEFC pour l'exploitant forestier, et qui achète du bois sur pied aux propriétaires forestiers et le prélève en forêt, en vue de les façonner et de les commercialiser.

Exploitation forestière

ensemble des opérations et activités d'abattage, façonnage et transport de bois, jusqu'à un dépôt plus ou moins provisoire, ou jusqu'à la porte de l'usine, qu'il s'agisse de bois d'œuvre ou de chauffage, ou de tout autre produit forestier.

F

Faune sauvage

Tout animal considéré comme *res nullius*, donc sans maître ni gardien.

Fédération des Sociétés des Amis des Forêts (organisme membre de PEFC France)

Fédération contribuant à assurer la conservation et la protection des peuplements végétaux et animaux, des sites et monuments pittoresques en forêt. Elle mène des actions destinées à promouvoir l'éducation des jeunes et du public en matière de protection de la forêt. Interlocuteur reconnu des élus, des pouvoirs publics et de l'ONF, elle regroupe plusieurs milliers d'adhérents.

Fédération Française des Producteurs de Pâte de Cellulose (Organisme membre de PEFC France)

Syndicat professionnel représentant les producteurs français de pâtes de bois destinées à la fabrication des papiers et cartons. Elle rassemble 13 entreprises de production de pâte à papier à base de bois appartenant à des groupes français, mais aussi internationaux, nordiques et nord-américains notamment. Cette fédération a pour mission de représenter et défendre les intérêts de ses membres et de contribuer au développement de la filière bois, à l'intégration en son sein de nouvelles technologies (des biotechnologies aux technologies de l'information et de la communication, etc.), à la gestion durable des forêts, à l'amélioration des relations interprofessionnelles.

Flore

Ensemble des espèces végétales (arbres, arbustes et plantes) qui sont présentes sur une surface donnée.

FNB : Fédération Nationale du Bois (Organisme membre de PEFC France)

Fédération ayant pour mission de représenter et défendre les intérêts des scieries et des exploitants forestiers. Elle fédère des syndicats régionaux ou départementaux français et des syndicats spécialisés de la filière bois française à travers des commissions multidisciplinaires. Elle a pour mission de promouvoir et défendre les intérêts de ses adhérents notamment dans les domaines suivants : les approvisionnements, le marché du bois, l'accompagnement social, technique, juridique et financier, la représentation institutionnelle sur le plan national et européen.

FNC : Fédération Nationale de la Chasse (organisme membre de PEFC France)

Fédération représentant les 1 450 000 chasseurs de France. Elle assure la défense des intérêts de la chasse et participe à l'accomplissement des missions de service public dévolues par le législateur.

FNCOFOR : Fédération Nationale des Communes Forestières (organisme membre de PEFC France)

Organisme groupant près de 5 000 communes forestières adhérentes. Elle a pour objectif d'améliorer, de développer et de valoriser le patrimoine forestier communal en œuvrant pour une gestion durable de qualité. La FNCOFOR a notamment pour mission de former et informer les élus sur tous les sujets liés à la forêt et à la filière bois, et de représenter les intérêts des communes forestières auprès des instances politiques et administratives françaises.

FNE : France Nature Environnement (organisme membre de PEFC France)

Association nationale rassemblant près de 3 000 associations d'envergure nationale, régionale, départementale ou locale, réparties sur l'ensemble du territoire, œuvrant pour une meilleure préservation de la nature et de l'environnement. FNE synthétise le travail de veille et d'expertise réalisé par les associations avant d'en assurer la diffusion en direction de ses différents interlocuteurs. Présente dans les principales commissions nationales de concertation, la fédération est le porte-parole de milliers de bénévoles qui contribuent à l'enrichissement du savoir environnemental et à la construction d'un nouveau modèle de société.

FNEDT : Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires (organisme membre de PEFC France)

Fédération constituée de syndicats professionnels départementaux et régionaux représentatifs des entreprises prestataires de services du monde agricole, forestier et rural au niveau départemental et régional.

Elle a pour mission la représentation et la défense des intérêts des entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux auprès des pouvoirs publics, des institutions et des acteurs professionnels de la filière agricole et forestière. Elle accompagne ses adhérents en développant des services adaptés à leurs entreprises.

FOGEFOR : Formation à la Gestion Forestière

Association loi 1901 qui réunit l'ensemble des organismes professionnels de la forêt privée. Son objectif est de former les propriétaires privés à la gestion durable de leur forêt.

FPF : Forestiers Privés de France (Organisme membre de PEFC France)

Fédération regroupant les syndicats de propriétaires forestiers privés constitués au niveau départemental pour représenter et défendre les intérêts des propriétaires forestiers privés et prendre toutes initiatives en vue de favoriser l'activité forestière. Les syndicats sont fédérés au niveau régional en Union et au niveau national dans la Fédération Forestiers Privés de France.

Futaie

Désigne toute surface d'une forêt où la majorité des arbres a atteint (pour le sylviculteur) un stade de maturité correspondant à leur âge idéal. Par opposition au taillis, on distingue habituellement :

- la futaie régulière (arbres d'une même classe d'âge), éventuellement monospécifique (une seule essence d'arbre), généralement gérée par cycles de coupes rases ;
- la futaie irrégulière (plusieurs classes d'âge) ;
- la futaie irrégulière, hétérogène et mélangée (contenant des espèces différentes à toutes les classes d'âge, le mélange futaie-taillis (taillis sous futaie) ;
- la futaie jardinée : peuplement forestier composé d'arbres de toutes les classes d'âge donc ayant toutes les dimensions représentées.

G

Garanties et présomptions de garanties de gestion forestière durable

Il s'agit des garanties et présomptions de garanties de gestion forestière durable définies par la loi forestière du 9 juillet 2001 (article L.8) :

- document d'aménagement ;
- plan simple de gestion ;
- règlement-type de gestion ;
- code de bonnes pratiques sylvicoles.

Ces garanties et présomptions de garanties permettent aux propriétaires forestiers de bénéficier des aides publiques (Union européenne, État, région, etc.) et des avantages liés aux incitations fiscales prévues par la loi.

GCF : Groupe Coopération Forestière

Organisme regroupant les principales coopératives forestières françaises, sous l'égide de l'UCFF (Union de la Coopération Forestière Française).

Gestion durable

La gérance et l'utilisation des forêts et des terrains boisés d'une manière et à une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, aujourd'hui et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes, aux niveaux local, national et mondial ; et qu'elles ne causent pas de préjudices à d'autres écosystèmes (Conférence européenne d'Helsinki 1993).

Groupe

Un groupe est une EAC constituée d'un ensemble de propriétaires identifiés individuellement (personnes physiques ou personnes morales), avec lequel les propriétaires adhérant au système PEFC ont une relation contractuelle durable définie concernant la mise en œuvre de l'ensemble de la gestion de leur propriété forestière. Par ailleurs, des propriétaires peuvent être membres d'un organisme adhérant au groupe. Le groupe a la possibilité de mettre en place un portage de certification pour les adhérents qui en font la demande.

Guide de station forestière

Guide pour le choix des essences regroupant les types de station présentant des potentialités forestières analogues en unités stationnelles (US) ayant les mêmes potentialités pour les principales essences d'une région, constituées par regroupement selon ce critère de types de station d'un ou plusieurs catalogues ou à partir d'études autécologiques régionales. Véritable document opérationnel (présentation attrayante, volume réduit, notions scientifiques simplifiées) pour les gestionnaires forestiers, il reprend les rubriques d'un catalogue (sauf l'exposé de la méthode) et fournit des informations pratiques sur des aspects appliqués liés aux stations : fertilité, habitats, dynamique de la végétation, conséquences de certaines pratiques sylvicoles, conseils pour le choix des essences à cultiver, etc.

H

Hectare

Unité de mesure de surface valant 100 ares, soit 10 000 m².

Humus

Couche supérieure du sol créée et entretenue par la décomposition des matières organiques (animaux, champignons, bactéries).

I

Impact environnemental

Toute modification de l'environnement, négative ou bénéfique, résultant totalement ou partiellement des activités, produits ou services d'un organisme (ISO 14001).

Indicateur

Donnée mesurable, fiable, répétable, représentative d'une situation à un moment donné, dont la source est identifiée et qui peut être mise à jour à intervalles réguliers. Les indicateurs donnent une image complète de la situation à un moment donné. Ils doivent permettre d'identifier les points positifs et négatifs de la gestion forestière, et d'apprécier les évolutions dans le temps.

Intrant

Produit apporté aux terres et aux cultures. Ce terme comprend :

- les engrais ;
- les amendements (éléments améliorants les propriétés physiques et chimiques du sol, tels que le sable, la tourbe, la chaux etc.) ;
- les produits phytosanitaires ;
- les activateurs ou retardateurs de croissance.

IRB : Inter Région Bois (organisme membre de PEFC France)

Organisme regroupant les interprofessions régionales françaises de la filière forêt-bois. Cette association permet une meilleure mutualisation des actions et des moyens de chaque interprofession, tout en favorisant l'émergence de projets d'envergure interrégionale ou nationale en s'appuyant sur l'expérience des différentes régions.

L

Lisière

Limite entre deux milieux, dont l'un est généralement forestier, par exemple entre une forêt et une prairie. La lisière présente des conditions climatiques et écologiques particulières. Elle est pour cette raison soumise à une dynamique écopaysagère propre. On parle d'effet-lisière (ou effet-bordure) pour décrire les impacts négatifs des lisières artificielles créées dans les milieux naturels (extérieure à un massif traité en sylviculture intensive ou intérieure à celui-ci : bords de coupes rases, bords de routes ou de pistes forestières).

Lisière étagée

Lisière formée, de l'extérieur vers l'intérieur du bois, d'un ourlet herbeux, puis d'une strate arbustive et enfin d'une strate arborée.

M

Maillage écologique ou réseau écologique

Concept théorique de l'écologie du paysage. Il décrit le complexe constitué par la somme (physique et fonctionnelle) des infrastructures naturelles. Réseau de corridors biologiques.

Menus bois

Ensemble de la biomasse de la tige et des branches comprise dans les bois de diamètre inférieur à 7 cm (cime et petites branches).

Autre appellation pour ce compartiment : bois de diamètre fin bout inférieur à 7 cm potentiellement valorisables en énergie (plaquettes, granulés).

N

Natura 2000

Réseau européen de sites naturels ou semi-naturels ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent. La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable, et sachant que la conservation d'aires protégées et de la biodiversité présente également un intérêt économique à long terme. La volonté de mettre en place un réseau européen de sites naturels correspond à un constat : la conservation de la biodiversité ne peut être efficace que si elle prend en compte les besoins des populations animales et végétales, qui ne connaissent pas les frontières administratives entre États. Ces derniers sont chargés de mettre en place le réseau Natura 2000 subsidiairement aux échelles locales.

Non-conformité :

- constat réalisé dans le cadre d'un contrôle ou d'un audit interne constituant un écart grave qui concerne la non-satisfaction d'une exigence spécifiée dans le référentiel PEFC France La non-conformité affecte la fiabilité du système. La non-conformité demande obligatoirement à être levée par la mise en œuvre d'action(s) corrective(s), dont l'efficacité sera vérifiée ;
- « non-satisfaction d'une exigence spécifiée » (ISO 8402).

O

OGM/Organisme Génétiquement Modifié

Organisme vivant dont le patrimoine génétique a été modifié par l'homme.

ONF : Office National des Forêt (organisme membre de PEFC France)

Établissement public à caractère industriel et commercial créé en 1966, l'ONF a pour principales missions la gestion des forêts domaniales et des forêts publiques relevant du régime forestier ainsi que la réalisation de missions d'intérêt général confiées par l'État. L'ONF développe également diverses prestations de services : gestion, expertise, travaux, au profit de tous clients dans ses domaines d'excellence que sont les espaces naturels, l'environnement, la filière forêt bois et le développement des territoires

Organisme

Compagnie, société, firme, entreprise, autorité ou institution, ou partie ou combinaison de celles-ci, à responsabilité limitée ou d'un autre statut, de droit public ou privé, qui a sa propre structure fonctionnelle et administrative (ISO 14001). Les organismes (au sens du référentiel PEFC France) sont les organismes susceptibles d'influer significativement sur la gestion forestière. Il s'agit de l'Office National des Forêts (ONF) pour les forêts de l'État et des collectivités publiques soumises au régime forestier et du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) pour les forêts privées et de tout autre organisme public ou privé qui apporte sa contribution à la gestion forestière durable PEFC.

Organisme certificateur

Personne morale indépendante et accréditée par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation) ou tout autre organisme d'accréditation membre de l'EA (European Accreditation) ou de l'IAF (International Accreditation Forum), chargée :

- de certifier les entités d'accès à la certification (EAC) et de les auditer annuellement pour vérifier le respect des exigences du schéma français de certification forestière par l'EAC ;
- de certifier la chaîne de contrôle des entreprises de la filière forêt-bois-papier qui en font la demande et de les contrôler annuellement pour vérifier le respect des exigences du schéma français de certification forestière qui les concernent.

P

Parquet (traitement par parquet)

Unité de peuplement, présentant une certaine homogénéité (peuplement régulier ou irrégulier), d'une surface supérieure à 50 ares et cartographiable. Elle peut être érigée en unité de gestion et devient dans ce cas une sous-parcelle.

Partie intéressée

Individu ou groupe concerné ou affecté par la gestion forestière durable.

Peuplement forestier

Ensemble des arbres poussant sur un terrain forestier, quel que soit leur stade de développement.

Plan de chasse

Document administratif qui fixe le nombre d'animaux que le détenteur du droit de chasser sur un territoire peut prélever chaque année.

PSG : Plan Simple de Gestion

Présenté par le propriétaire, le Plan Simple de Gestion (PSG) est un document qui fixe pour le propriétaire les règles de conduite de sa propriété boisée. Il comprend trois parties :

- une analyse des peuplements dans leur contexte économique, environnemental et social ;
- la définition des objectifs de gestion ;
- un programme de coupes et travaux.

Le plan de gestion précise la stratégie cynégétique du propriétaire pour les grands animaux soumis au plan de chasse. Le PSG est établi pour une période comprise entre 10 et 20 ans. Sa rédaction peut être réalisée par le propriétaire lui-même ou par un professionnel. Il doit être conforme au Schéma Régional de Gestion Sylvicole pour être agréé par le Centre Régional de la Propriété Forestière. L'agrément du document confère

la garantie de gestion durable à la forêt. Cette garantie permet à son propriétaire de bénéficier des aides publiques (Union européenne, État, région, etc.) et des avantages liés aux incitations fiscales prévues par la loi. Dans cadre, le plan simple de gestion est obligatoire dans deux cas :

- pour les propriétés de plus de 25 ha d'un seul tenant ;
- pour les ensembles boisés pour lesquels le propriétaire a bénéficié du Dispositif à l'Encouragement Fiscal à l'Investissement en Forêt (DEFI-Forêt).

Plusieurs propriétaires peuvent se regrouper pour présenter un Plan Simple de Gestion (PSG concerté). Le Plan simple de gestion peut être volontaire. Il s'adresse alors aux ensembles boisés d'au moins 10 ha.

Piste d'amélioration

Constat réalisé dans le cadre d'un contrôle ou d'un audit, visant à l'amélioration des pratiques et n'affectant ni la fiabilité ni le fonctionnement du système. Son examen est obligatoire pour répondre pleinement aux exigences d'amélioration continue.

Point à éclaircir

Écart mineur constaté dans le cadre d'un contrôle ou d'un audit interne, dont la prise en compte et la correction ne sont pas obligatoires. La prise en compte et la correction sont cependant conseillées pour répondre pleinement à l'engagement d'amélioration continue pris dans la politique environnementale.

Points faibles

Observation réalisée dans le cadre d'un contrôle ou d'un audit interne dont l'analyse et le traitement doit permettre une progression de la démarche qualité. Ce sont des axes de réflexion devant aboutir à une meilleure efficacité.

Point fort

Observation réalisée dans le cadre d'un contrôle ou d'un audit interne, qui va au-delà des exigences du référentiel PEFC France et représente une plus-value pour le contrôlé. Il ne doit pas correspondre à un simple respect du référentiel.

Populiculture

Culture du peuplier.

Portage

Participation d'un propriétaire forestier à la certification PEFC par le biais d'un organisme adhérent membre d'un groupe. Le propriétaire sous portage s'engage individuellement mais confie la responsabilité du respect des engagements du cahier des charges PEFC pour le propriétaire forestier au groupe.

Procédure

Manière spécifiée d'accomplir une activité (ISO 8402). Une procédure peut définir des tâches et/ou des modalités d'exécution des tâches ; elle est en général documentée.

Programme national d'accompagnement par les EAC pour la mise en œuvre des engagements PEFC

Document faisant partie des standards français PEFC de gestion forestière durable définissant les actions que les EAC doivent mettre en œuvre au cours de la période 2012-2017 afin de faciliter et d'accompagner les propriétaires et exploitants forestiers dans la mise en œuvre des engagements de leurs cahiers des charges respectifs.

Propriétaire Forestier

Personne physique ou morale dont le mandat inclut la gestion forestière, ou organisme de portage.

Propriétaire forestier adhérent

Personne physique ou morale propriétaire d'une ou plusieurs forêt en France et ayant adhéré au cahier des charges PEFC pour le propriétaire forestier, et ayant reçu à ce titre une conformation d'adhésion de la part de l'EAC.

R

Rapport/fiche de contrôle

Document rédigé par le contrôleur à l'issue du contrôle, discuté et expliqué avec le contrôlé, restituant les points importants et les conclusions du contrôle et formalisant les écarts et les actions correctives à mettre en œuvre.

Recommandation

Élément détaillé de la gestion forestière retenu dans les résolutions de Lisbonne (juin 1998) pour situer la gestion forestière d'un massif par rapport aux critères d'Helsinki.

Régénération

Remplacement d'une génération par une autre. Plus précisément, le terme de régénération est réservé au remplacement obtenu par reproduction sexuée (renouvellement). Si celui-ci est obtenu par voie de semences naturellement installées, c'est une régénération naturelle, s'il est obtenu par des plantations ou des semis manuels ou mécaniques c'est une régénération artificielle.

Rémanents forestiers

Restes de branches et de troncs abandonnés en forêt par les exploitants forestiers pour leur faible valeur commerciale ou pour des raisons écologiques (le bois mort étant nécessaire à la production de l'humus).

Remarque

Constat réalisé dans le cadre d'un contrôle ou d'un audit interne constituant un écart moins grave que la non-conformité. La remarque ne remet pas en cause, à elle seule, la fiabilité et le bon fonctionnement d'ensemble du système. Elle doit néanmoins faire l'objet d'actions correctives.

Renouvellement (d'un peuplement)

Remplacement d'un peuplement, par voie de régénération naturelle ou artificielle.

RTG : Règlement Type de Gestion

Document élaboré par un gestionnaire professionnel agréé (expert forestier ou Organisme de Gestion en Commun (coopérative)) pour un ensemble de peuplements similaires. Ce document décrit les modalités d'exploitation, de reconstitution et de gestion par grand type de peuplement. Il donne également des indications sur la prise en compte des principaux enjeux environnementaux, et des recommandations sur la gestion des populations de grand gibier. Le contenu de chaque RTG doit être en accord avec le Schéma Régional de Gestion Sylvicole pour pouvoir être agréé par le CRPF.

Les parcelles pour lesquelles un propriétaire contracte un RTG bénéficient de la garantie de gestion durable. Cette disposition permet d'honorer l'engagement souscrit par un propriétaire qui a sollicité un avantage fiscal (régime Monichon, réduction d'Impôt Sur la Fortune, etc.) pour une propriété boisée inférieure à 25 ha d'un seul tenant. L'adhésion au RTG permet de demander les aides publiques. Le RTG s'adresse uniquement aux propriétaires de petites forêts sans obligation de PSG. L'engagement est souscrit pour 10 ans minimum, soit au travers d'une adhésion à un OGEC, soit par un contrat avec un expert pour une liste de parcelles clairement identifiées et enregistrées au CRPF.

Révolution

Durée nécessaire à la réalisation de l'ensemble des opérations de récolte et de renouvellement d'un peuplement.

Révision

Action visant à examiner et à corriger.

Rotation

Intervalle de temps entre deux passages en coupes de même nature sur une même parcelle.

S

Schéma de desserte forestière

Document prévoyant les équipements de voirie forestière dans le cadre d'une approche globale intégrant les paramètres économiques (optimisation de la mobilisation de la ressource), sociaux (exigence d'accès des autres usagers), environnementaux (protection des milieux fragiles) ainsi que les contraintes réglementaires, physiques et foncières. À l'échelle d'un territoire, le schéma de desserte représente aussi un outil de concertation entre les acteurs de l'espace forestier.

SFCDC : Société Forestière de la Caisse des Dépôts (organisme membre associé de PEFC France)

Développée depuis 1963 pour le compte du groupe Caisse des dépôts, la SFCDC propose des services d'investissement, de gestion et d'expertise. Elle fournit à ses clients les compétences et le savoir-faire d'un spécialiste de la gestion des forêts, capable de conseiller les investisseurs, de les assister dans la constitution de patrimoines adaptés à leurs besoins puis d'assurer la gestion de ces patrimoines. Elle s'adresse également aux usagers de la forêt à la recherche d'un territoire de chasse ou encore aux professionnels du bois en quête de matière première.

Sous-étage

En structure régulière, espace occupé par l'ensemble des houppiers des arbres situés nettement en dessous (discontinuité) de celui des arbres du ou des étages supérieurs (principal, dominant, dominé). Par extension, le sous-étage peut parfois comprendre les houppiers des arbustes ou arbrisseaux. Terme parfois étendu au cas des structures irrégulières. Végétation arbustive présente sous le couvert des arbres.

Sous-traitance

Opération par laquelle une personne (l'entreprise principale ou donneur d'ordres) confie à une autre (le sous-traitant), sous sa responsabilité, l'exécution de tout ou partie d'un contrat d'entreprise.

SRGS : Schéma Régional de Gestion Sylvicole

Document réglementaire approuvé par le ministère de l'Agriculture, inscrit dans la politique forestière, et présentant la politique du CRPF. Son rôle est d'orienter la gestion des forêts privées dans le cadre de la politique forestière définie par l'État.

C'est également un document technique de gestion des bois et des forêts qui sert notamment de base à la rédaction de certains documents de gestion forestière durable, tels que les PSG et les CBPS. Le SRGS propose une palette d'objectifs différents selon les petites régions naturelles (production de bois, protection contre l'incendie, aménagements agroforestiers, préservation du milieu naturel, loisirs, produits autres que le bois, etc.).

Le propriétaire peut choisir, pour sa forêt, un ou plusieurs objectifs selon ses propres souhaits et les conditions du milieu. À ces objectifs sont associées des interventions qui correspondent à une politique de gestion durable.

Standards de gestion forestière durable PEFC

Documents de référence de gestion forestière durable mesurables et vérifiables :

- cahier des charges pour le propriétaire forestier ;
- cahier des charges pour l'exploitant forestier ;
- programme d'accompagnement par les EAC pour la mise en oeuvre des engagements PEFC.

Station forestière

Étendue de terrain de superficie variable (quelques mètres carrés à plusieurs dizaines d'hectares), homogène dans ses conditions physiques et biologiques. Une station forestière justifie, pour une essence déterminée, une sylviculture précise avec laquelle on peut espérer une productivité comprise entre des limites connues.

Sylviculture

Ensemble des règles et des techniques permettant la culture, l'entretien et l'exploitation d'une forêt.

T

Taillis

Méthode traditionnelle d'aménagement forestier dans laquelle les rejets des souches de feuillus (les résineux ne donnent généralement pas de rejets) sont régulièrement émondés. Après avoir été coupée, la souche de l'arbre génère des brins. Une fois que les brins ont atteint des dimensions acceptables, on pratique donc une coupe à blanc. De nouveaux brins apparaîtront à nouveau et ce cycle peut être utilisé jusqu'à épuisement de la souche. Ce type de régime forestier est principalement utilisé pour produire du bois de chauffage. Le taillis sous futaie est un type d'aménagement forestier qui mélange les deux régimes : futaie et taillis. On y trouve donc deux niveaux de végétations bien distincts.

Terre de bruyère

Terre composée de silice, de carbonate de chaux, d'humus ou du terreau. Elle se forme de la décomposition de végétaux (et donc de bruyère). Cette terre est sableuse donc perméable et surtout acide.

Tourbe

Matière combustible médiocre d'origine végétale qui se forme par la fermentation et la carbonisation partielle de certaines mousses.

Tourbière :

- marais ou terrain spongieux où se forme la tourbe ;
- lieu d'où l'on extrait la tourbe.

Traitement forestier

Ensemble des opérations (travaux ou coupes etc.) destinées à diriger l'évolution d'un peuplement forestier dans le cadre d'un régime donné. La planification de ces opérations est faite par l'aménagement. On distingue : le traitement régulier, pour lequel on cherche à obtenir une futaie régulière ou taillis simple ; le traitement irrégulier, pour lequel on cherche à obtenir une futaie irrégulière ou jardinée ; et le traitement mixte qui est régulier dans une partie du peuplement et irrégulier dans l'autre, c'est le taillis sous futaie.

Trouée

Petite surface (moins de 1 hectare) dépourvue d'arbres.

U

UCFF : Union de la Coopération Forestière Française (organisme membre de PEFC France)

Organisme regroupant 57 organismes de regroupement forestier (dont 39 coopératives) et 70 000 producteurs adhérents pour lesquels l'UCFF emplit les missions suivantes :

- services : gestion forestière, reboisements, expertises, etc. ;
- collecte et vente : regroupement de l'offre, vente amiable, vente groupée, etc. ;
- approvisionnements : plants forestiers et graines, matériel forestier, etc.

UIB : Union des Industries du Bois (organisme membre de PEFC France)

Organisme constitué et administré par les 11 syndicats, fédérations ou confédérations de l'industrie de transformation du bois (menuiserie, parquet, panneaux, bois construction, emballage, etc.). Il a pour mission de défendre globalement les intérêts de la filière bois, de la forêt à la distribution, et relever les défis portés par la compétition mondiale.

UNIC : Union Nationale de l'Imprimerie et de la Communication (organisme membre de PEFC France)

Organisation professionnelle patronale nationale qui représente et défend les intérêts des entreprises du secteur de l'imprimerie et des industries graphiques. L'UNIC participe à la promotion du média imprimé. Ses missions sont :

- institutionnelles, en relation avec les pouvoirs publics et les partenaires de la profession ;
- conventionnelles, avec les partenaires sociaux dans le cadre des négociations de branche ;
- opérationnelles, avec les services qui sont proposés aux adhérents (juridique, social, emploi, formation, environnement, technique, économie, etc.).

Unité de gestion forestière

Parcelle homogène et cohérente du point de vue biogéographique et détenue par un même propriétaire. Ensemble cohérent de 4 à 20 hectares qui peut être constitué d'un ou plusieurs peuplements.

Z

Zone humide

Espace où l'eau est le principal facteur qui contrôle le milieu naturel et la vie, animale et végétale, associée. Au sens juridique, la loi sur l'eau de 1992 définit les zones humides comme « des terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». La Convention de Ramsar (1971) a adopté une optique plus large pour déterminer quelles zones humides peuvent être placées sous son égide : « des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres ».